Interpellation présentée par le député: M. Guy Mettan

Date de dépôt : 20 septembre 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite Sur les salaires du président et des membres du conseil d'administration des SIG

Suite à diverses indiscrétions, l'affaire du salaire du patron des SIG et des bonus salariaux des cadres des Services industriels genevois (SIG) a récemment fait la une des journaux.

La Cour des comptes de Genève s'est officiellement saisie de la question. Les juges vont se pencher sur la légalité des bonus octroyés et le bon emploi des fonds gérés par l'entreprise.

Selon les chiffres articulés dans la presse et confirmés par l'intéressé, la rémunération du directeur général des SIG se monterait à 393 700 francs par année, soit 245 000 francs de salaire de base plus 148 700 francs versés sous forme d'indemnités et de bonus.

Aujourd'hui, la rumeur publique indiquerait que l'ensemble des honoraires perçus par le président du conseil d'administration aurait augmenté et serait passé à 60% du salaire de son directeur.

Afin de faire toute la lumière sur les rémunérations en cours aux SIG, le parti démocrate-chrétien souhaite avoir la réponse à la question suivante:

Quel est le montant total des honoraires perçus par le président et par chacun des membres du conseil d'administration des SIG, en tenant compte des revenus issus de l'ensemble des jetons provenant de tous les conseils de sociétés liées aux SIG?